



Centre Hospitalier de la Dracénie DECISION N° 2023.005

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de la Dracénie,

Vu la décision n° 2008-828 et 2008-833 en date du 18 décembre 2008 instituant une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des frais de séjour et le paiement de l'argent de poche.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 décembre 2008,

Vu la décision n°2008-834 du 16 janvier 2009,

DECIDE

Article unique : La décision n° 2008-834 du 16 janvier 2009 est modifiée en son article 2 dans les termes suivants : « en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Catherine VENERONI sera remplacée par Madame Mélanie FLOT mandataire suppléant ».

Fait à DRAGUIGNAN, le 23 janvier 2023

Le Directeur par intérim,

Kévin ROSSIGNOL

Régisseur titulaire

*Signature précédée de la
formule manuscrite « Vu pour
acceptation »*

Vu pour acceptation

Catherine VENERONI

Mandataire suppléant

*Signature précédée de la
formule manuscrite « Vu pour
acceptation »*

Vu pour acceptation

Mélanie FLOT

Diffusion :

- Recette municipale
- Intéressés
- Equipe de direction
- Affichage